



Dégât des eaux

Comment réagir ?

Il faut **agir au plus vite**,
pour **détecter** la fuite et la **réparer**.

Identifiez l'origine du problème

La fuite vient d'un appartement voisin :

Lave vaisselle, machine à
laver, robinetterie,
débordement évier, arrosage
des plantes...

La fuite vient du bâtiment de l'OPHIS :

- toiture
- réseau d'eau
- couloir
- ballon d'eau chaude
- chaudière ...

Contactez l'OPHIS

- Je préviens rapidement mon **gardien** et/ou mon **agence**
- Je prends contact avec le **service Assurances** de l'OPHIS qui m'assistera dans les démarches administratives.

 Attention, je dispose de **5 jours** pour déclarer le sinistre à mon assurance.

Plusieurs conseils pratiques :

Prenez les mesures nécessaires pour préserver les objets atteints :

- Fermez **l'alimentation de l'eau** ; épongez, aérez et séchez,
- Faites **supprimer au plus vite les causes de fuites** dès que vous les aurez identifiées.

Ne **touchez à rien**. Ne **jetez aucun objet**, même s'il vous paraît définitivement dégradé, ou qu'il vous encombre, sans consulter au préalable votre assureur ou l'expert désigné.

J'ai des questions, je contacte l'OPHIS :

 ophiscontact@ophis.fr  assurances@ophis.fr  04 73 41 16 16